

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 28 (1948)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

ORGANE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

28^e ANNÉE — N^o 1

JANVIER 1948

Sommaire

<p>Charles AUBERT : Le canton de Genève. 9</p> <p>Philippe AYMARD : Les banques en France et l'organisation du crédit. 18</p> <p>Henry D. LENOIR : Evolution et structure des banques en Suisse. 24</p> <p>Offres et demandes commerciales. 28</p> <p>Circulaire n^o 186 « Régime des étrangers en France ». 29</p> <p>Circulaire n^o 187 : Fonctionnement du service importation-exportation (interventions pour obtention de licences). 30</p>	<p>Circulaire n^o 188 : Recouvrements de créances commerciales en faveur des membres de la Chambre de commerce suisse en France. 31</p> <p>Circulaire n^o 189 : Mise en vigueur du nouveau tarif français des droits de douane d'importation Encartage</p> <p>Statistiques franco-suisse. 32</p> <p>Calendrier des foires et expositions. 32</p> <p>Chiffres, faits et nouvelles. 33</p>
--	---

Le 12 septembre 1848, la Suisse se donnait une constitution qui consacrait sa structure actuelle d'état fédératif. Pour commémorer ce centenaire et pour faire connaître à ses lecteurs français les qualités propres à chaque région de la « Suisse, une et diverse », la Revue économique franco-suisse présentera cette année, dans chacun de ses fascicules, une étude relative à un ou plusieurs cantons suisses.

DIRECTION GÉNÉRALE

PARIS-1 ^{er} , 16, avenue de l'Opéra	Tél. : Opéra 15-80	Chèques post. : PARIS	32-44
ZURICH, 17, Fraumünsterstrasse	Tél. Zurich 27.64.55	Chèques post. : LAUSANNE	11-1072.

SECTIONS

LYON, 44, rue Molière	Tél. : Lalande 35-23	Chèques post. : LYON	994-10
MARSEILLE, 7, rue d'Arcole	Tél. : Dragon 72-06	Chèques post. : MARSEILLE	588-47
LILLE, 22, rue de Tournai	Tél. : 516-03	Chèques post. : LILLE	1612-29
STRASBOURG, 8a, quai Rouget-de-Lisle	Tél. : 200-87		
BESANCON, 30, avenue Carnot	Tél. : 22-67	Chèques post. : DIJON	645-89
BORDEAUX, 18, cours Xavier-Arnoz	Tél. : 869-47	Chèques post. : BORDEAUX	1290-90

Adresse télégraphique de la direction et des sections : COMMERSUIS

La Revue économique franco-suisse est adressée gratuitement aux membres de la Chambre de commerce suisse en France

Cotisations minima { Personnes physiques de nationalité suisse : 1.500 fr. fr., 50 fr. s.; française : 1.200 fr. fr., 40 fr. s.
Personnes morales de nationalité suisse : 3.000 fr. fr., 100 fr. s.; française : 2.400 fr. fr., 80 fr. s.

Les articles et documents publiés dans cette revue ne peuvent être reproduits qu'avec la mention intégrale de leur source.

Les opinions émises dans la « Revue économique franco-suisse » n'engagent pas la Chambre de commerce suisse en France.